

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**GÉRIATRIE, PSYCHIATRIE DE LA
PERSONNE ÂGÉE**

N° 653

LES ÉQUIPES MOBILES DE PSYCHOGÉRIATRIE

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



N° du stage	653 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 03/05/2027 au 05/05/2027
Prix	1 120,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecins, psychologues, infirmiers, ergothérapeutes, assistants de service social et autres professionnels des équipes mobiles.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un médecin travaillant en équipe mobile de psychogériatrie.
- Un psychologue clinicien ou un infirmier travaillant en équipe mobile de psychogériatrie.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Contribuer à améliorer les parcours de soins des personnes âgées en intra comme en extra-hospitalier.
- S'approprier des outils d'évaluation adaptés aux besoins des équipes mobiles.
- Acquérir une approche des troubles du comportement permettant des réponses personnalisées.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître l'enjeu, l'histoire, le territoire, la composition et les missions des EMPG, EMPPA et EMPSA.
- Assurer une coordination avant et après l'intervention de l'équipe mobile
- Sécuriser l'intervention de l'équipe mobile pendant son déroulement avec le recours aux concepts de psychogériatrie.

- Identifier les symptômes et les syndromes qui sont la source des appels aux EMPG et EMPSA.
- Repérer un trouble du comportement lié directement à une maladie neuroévolutive de type Alzheimer ou apparentée.
- Ajuster la relation aux situations d'agitation avec hostilité et demandes incessantes (syndrome de "Tatie Danielle").
- Ajuster la relation aux situations de refus, d'opposition et de passivité (syndrome de glissement).
- Ajuster la relation aux situations d'incurie et d'insalubrité (syndrome de Diogène).
- Ajuster la relation aux situations anxio-dépressives avec des idées de mort et des idées suicidaires.
- Ajuster la relation aux situations délirantes.
- Ajuster la relation aux personnes âgées "limites" ayant un besoin d'emprise et de transgression.
- Ajuster la relation aux personnes âgées maltraitées victimes d'emprise et de captation (psychologique, économique, sexuelle).

PROGRAMME

1. L'enjeu, l'histoire, le territoire, la composition et les missions d'une équipe mobile.
2. Les trois missions de l'équipe mobile : évaluer, orienter, former.
3. Les mesures en amont : fiche de demande de prise en charge, discussion, l'accord du médecin, revue de la check-list.
4. La sécurisation pendant l'intervention : trouver la bonne distance, respecter les lieux, repérer les urgences. Les concepts utiles en psychogériatrie.
5. Les mesures après : transmissions orales et écrites, la coordination avec le réseau.
6. L'identification des signes, symptômes, comportements, personnalités et des pathologies.
7. L'identification des symptômes liés à une maladie neuro-évolutive (Alzheimer ou apparentée) et les réponses soignantes.

8. L'ajustement de la relation selon les différentes situations rencontrées : agitation, hostilité, refus, opposition, passivité, incurie, insalubrité, dépression, idées suicidaires, délire, transgression.
9. L'écoute, l'évaluation et l'ajustement de la relation dans les situations avec des personnes âgées victimes de maltraitements psychologique, économique ou sexuelle.

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- **Tout professionnel concerné par le DPC**
: Orientation n°10 : Maintien à domicile de patients à risque de perte d'autonomie et ou en situation de handicap : repérage, prévention de ce risque, élaboration de protocoles de soins pluri-professionnels (PPS), concertation interne, coordination externe, système d'information partagé.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

N° du stage	653 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 03/05/2027 au 05/05/2027
Prix	1 120,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :
TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :
EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :
FONCTION :
EMAIL :
SERVICE : TÉL :
LIEU DE TRAVAIL :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
 Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr